



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 17 FÉVRIER 2015**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le **17^e** jour du mois de **FÉVRIER** de l'an **DEUX MILLE QUINZE**, à l'endroit habituel des sessions.

SONT PRÉSENTS Madame et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

Paul Stuart, Wayne Stratton, Frances Bonenfant et André-Jean Bédard.

La conseillère Rollande Rouleau et le conseiller Guy Ouellet sont absents.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence du maire *Philippe Dutil.*

La directrice générale, Me Karine Duhamel, est également présente, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes.*

Il n'y a aucune personne dans l'assistance.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE (1.0)

Monsieur le maire Philippe Dutil souhaite la bienvenue aux membres de son conseil et à l'assemblée et déclare l'ouverture de la séance. Il est 17 h 30. Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation au plus tard 24 heures avant la tenue de la séance conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes.*

2.0

2015-02-7240

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Wayne Stratton

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

3.0

2015-02-7241

Octroi d'un mandat de services d'un entrepreneur spécialisé en puits forés – Appel d'offres 2015-43 : Forage, essais par palier et longue durée à proximité du forage ST/FE-5-15 dans le secteur de Stanstead (3.0)

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a procédé à l'appel d'offres sur invitation numéro 2015-43 pour l'octroi d'un mandat de services d'un entrepreneur spécialisé en puits forés - Forage, essais par palier et longue durée à proximité du forage ST/FE-5-15 dans le secteur de Stanstead;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a procédé à l'ouverture publique des soumissions le 17 février 2015;

CONSIDÉRANT QU'après avoir procédé à l'étude des soumissions, celle-ci confirme qu'elles sont conformes au devis soumis par la municipalité et qu'elles se lisent comme suit, à savoir :

Soumissionnaires

Prix total

Samson et Frères inc.

Option A

69 709,34 \$



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 17 FÉVRIER 2015**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

Option B	83 103,93 \$
Les Forages L.B.M. inc.	
Option A	106 702,55 \$
Option B	113 422,84 \$
Puits Bernier inc.	
Option A	93 447,31\$
Option B	N/A
F. Lapointe et Fils inc.	
Option A	67 169,54 \$
Option B	76 717,07\$
* L'option A correspond à la réalisation d'un puits d'essai de 10 pouces	
** L'option B correspond à la réalisation d'un puits d'essai de 12 pouces	

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par André-Jean Bédard
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

QUE le conseil, après avoir pris connaissance des soumissions reçues, retient l'option B correspondant à la réalisation d'un puits d'essai de 12 pouces et accorde à F. Lapointe et Fils inc. le mandat de services d'un entrepreneur spécialisé en puits forés, selon les spécifications du devis soumis par la Ville de Stanstead pour la somme de **76 717,07 \$**, taxes incluses. Le montant est approprié à même les fonds réservés pour ce projet.

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence la mairesse suppléante, et la directrice générale, ou son absence la greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat, le tout selon les termes et conditions établis.

ADOPTÉE

4.0
2015-02-7242

Modification des gestionnaires du compte des cartes Visa Desjardins (4.0)

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de modifier les gestionnaires du compte des cartes Visa Desjardins;

*Il est proposé par André-Jean Bédard
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

QUE la Ville autorise Me Karine Duhamel, directrice générale, et Mme Isabelle Poulin, trésorière, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes Visa Desjardins, incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (ci-après « la Fédération »).



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 17 FÉVRIER 2015**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

QUE la Ville soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables.

QUE la Ville s'engage à ce que les cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnant et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect des ces modalités.

QUE la directrice générale et la trésorière soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces cartes;

QUE la directrice générale et la trésorière puissent informer la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de la Ville autorisées à obtenir une carte, la répartition et la modification des limites de crédit des cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux cartes, le cas échéant.

QUE la Fédération puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

ADOPTÉE

5.0
2015-02-7243

Modification de l'administrateur principal du compte AccèsD Affaires (5.0)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adhéré à AccèsD Affaires et qu'à cette occasion, Mme Véronique Blouin avait été nommée comme administratrice principale;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de changer la personne désignée comme administrateur principal;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Wayne Stratton

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le conseil désigne la trésorière, Mme Isabelle Poulin, comme administratrice principale en remplacement de Mme Véronique Blouin aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

6.0
2015-02-7244

Octroi d'un mandat de services professionnels à la firme LNA pour la supervision d'un puits d'essai à proximité du forage ST/FE-5-15 suite à l'appel d'offres 2015-43 (6.0)

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés dans le cadre de l'appel d'offres 2014-42 n'ont pas produit les résultats escomptés et qu'il est nécessaire de poursuivre les recherches en eau potable pour se conformer à la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il a été convenu d'entreprendre la construction d'un puits d'essai à proximité du forage ST/FE-5-15 et qu'il en découlera différents essais de pompage et la rédaction d'un rapport hydrogéologique;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 17 FÉVRIER 2015**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

7.0
2015-02-7245

QUE le conseil attribue le mandat à la firme LNA (Laforest Nova Aqua) pour un montant de **17 836,40 \$**, taxes en sus, conformément à l'offre n° 3056 produite par ladite firme en vue de superviser la construction d'un puits d'essai, des essais de pompage et de rédiger un rapport hydrogéologique. Le montant de la dépense est approprié à même les fonds réservés pour ce projet.

ADOPTÉE

Octroi d'un mandat de services professionnels à la firme EXP pour la supervision des travaux relatifs à l'appel d'offres 2014-39 - Ajout de détection et enregistrement de surverse sur le réseau de collecte et de traitement des eaux usées (7.0)

CONSIDÉRANT l'appel d'offres 2014-39 - Ajout de détection et enregistrement de surverse sur le réseau de collecte et de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'octroyer un mandat de services professionnels en vue de superviser les travaux effectués dans le cadre de cet appel d'offres;

*Il est proposé par Wayne Stratton
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

QUE le conseil attribue le mandat à la firme EXP pour un montant de **6 730 \$**, taxes en sus, conformément à l'offre produite par ladite firme et communiquée par courriel, le 13 février 2015, en vue de superviser les travaux d'ajout de détection et enregistrement de surverse sur le réseau de collecte et de traitement des eaux usées. Le montant de la dépense est approprié à même les fonds réservés pour ce projet.

ADOPTÉE

8.0
2015-02-7246

Signature d'un contrat avec Joanne Lajeunesse McKay à titre d'agente de développement (8.0)

CONSIDÉRANT QUE le partenariat financier entre la Ville et le CLD de Memphrémagog menant à l'embauche de Mme Joanne Lajeunesse McKay prenait fin le 6 février 2015;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire retenir les services de Mme Lajeunesse McKay à titre d'agente de développement pour exécuter des mandats ponctuels à la demande de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'une proposition sur les conditions et les modalités d'emploi a été soumise à la candidate et que celle-ci l'a acceptée;

*Il est proposé par André-Jean Bédard
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

QUE le conseil nomme et embauche Mme Joanne Lajeunesse McKay à titre d'agente en développement le tout, conformément aux modalités d'emplois discutées et acceptées par les parties, lesquelles sont décrites au contrat de l'employée, déposé à son dossier. Le montant total et maximal alloué à ces mandats ponctuels est de **3 000 \$**. Cette dépense est appropriée à même le budget Urbanisme.

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence la mairesse suppléante, et la directrice générale, ou en son absence la greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat de travail avec Mme Joanne Lajeunesse McKay.

ADOPTÉE



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 17 FÉVRIER 2015**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

9.0

VARIA (9.0)

10.0

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (10.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et rappelle que les questions doivent traiter exclusivement des sujets prévus à l'ordre du jour.

11.0

2015-02-7247

LEVÉE DE LA SÉANCE (11.0)

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par André-Jean Bédard
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 18 h 06.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,

*Philippe Dutil,
Maire*

*Me Katherine Beaudoin,
Greffière par intérim*

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Isabelle Poulin, trésorière de la Ville de Stanstead, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour toutes les dépenses visées par les résolutions ci-après énumérées et adoptées à la séance du 17 février 2015 par le conseil municipal.

Résolutions ayant trait à une dépense :

2015-02-7241

2015-02-7245

2015-02-7246

2015-02-7244

Signé en ce 18^e jour du mois de février de l'an deux mille quinze.

Isabelle Poulin, trésorière